

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 08 octobre 2015

Date de la convocation 1^{er} octobre 2015

L'an deux mil quinze le huit octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS : RAOULT Loïc, GUERNION-BATARD Marie-Annick, DOMBRIE Alan, LE JEUNE Jean-Yves, QUENARD Charlotte, BERTIN Laurent, PAPILLON André, JOUAN Annick, BODIN-GAUTHO Jacqueline, LUCO Françoise, GUEGAN Laurent, LIORZOU Anne, DUROSE Béatrice, BOIS Delphine, MARTIN Samuel, HAMON Fabien

ABSENTS EXCUSÉS :

André CORBEL a donné procuration à Jean-Yves LE JEUNE.
Gwennoline SALAUN a donné procuration à Loïc RAOULT.
Sébastien AMAR a donné procuration à Laurent GUEGAN.

Annick JOUAN a été élue pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Conseil municipal du 8 octobre 2015

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire part d'une information à l'assemblée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Christophe HEURTEL, élu le 23 mars 2014 en qualité de conseiller municipal de la Commune de Plourhan, a présenté, par courrier réceptionné en date du 29 septembre 2015, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Fabien HAMON, candidat de la liste PLOURHAN AUTREMENT ECOUTER AGIR ENSEMBLE est donc appelé à remplacer Christophe HEURTEL au sein du Conseil municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence. Fabien HAMON prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel ils ont accédé au Conseil.

Christophe HEURTEL faisant partie des commissions suivantes :

- Commission d'appel d'offre (titulaire)
- Commission urbanisme
- Commission loi et paysage
- Commission Finances et personnel

Il est proposé à Fabien HAMON de réfléchir jusqu'à la réunion du conseil du 6 novembre afin de fixer ses choix.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 18 septembre 2015, à l'unanimité, le procès-verbal est signé.

2015/54 Motion sur le territoire du schéma départemental de coopération territoriale

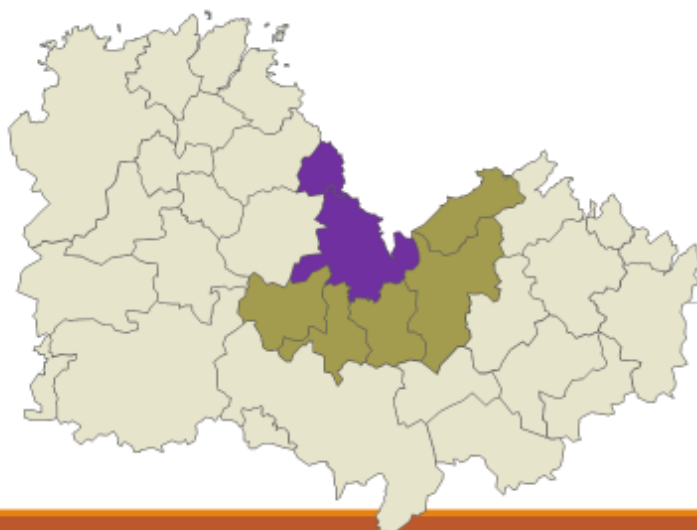
Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme apportée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 07 août 2015, et les conséquences pour notre communauté du Sud Goëlo et ses communes.

Le calendrier à venir est important et rapide, il importe donc de faire le choix des territoires avec lesquels le Sud Goëlo souhaite fusionner.

- 13 octobre 2015 : présentation du projet de schéma à la CDCI
- 15 octobre 2015 : transmission du projet aux différentes assemblées communales et communautaires
- 15 décembre 2015 : date limite de consultation des élus
- 30 mars 2016 : signature du schéma par le Préfet

A ce stade, des rencontres ont eu lieu avec les trois territoires voisins, St-Brieuc Agglo, Lanvollon Plouha et Leff Communauté.

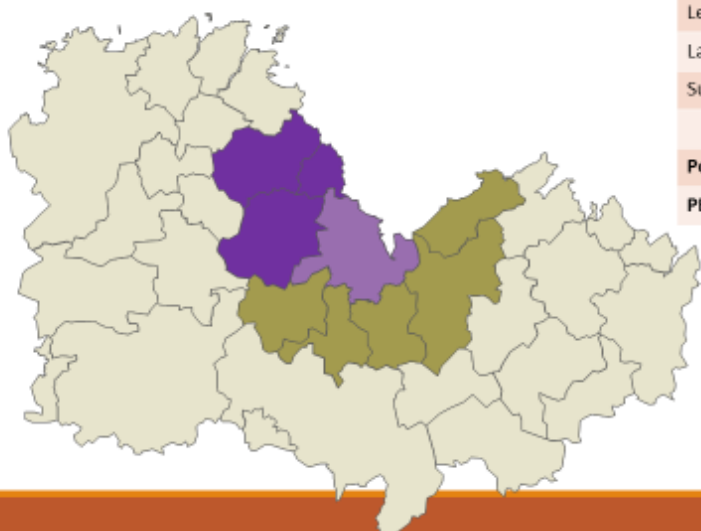
HYPOTHESE Sud Goëlo / Saint-Brieuc Agglomération dans le PETR Pays de Saint-Brieuc



Communautés	Superficie km ²	Population municipale
Saint-Brieuc Agglomération	252,6	115 530
Sud Goëlo	59	14 191
Total	311,6	129 721
Poids en Côtes d'Armor	4,5 %	21,7 %
PETR Pays de Saint-Brieuc		209 310

20 communes
129 721 habitants
311,6 km²

HYPOTHESE Sud Goëlo / Lanvollon-Plouha / Leff Communauté dans le PETR Pays de Saint-Brieuc



Communautés	Superficie km ²	Population municipale
Leff Communauté	231	14 346
Lanvollon-Plouha	197	16 331
Sud Goëlo	59	14 191
Total	487	44 868
Poids en Côtes d'Armor	7,08 %	7,53 %
PETR Pays de Saint-Brieuc		239 987

34 communes
44 868 habitants
487 km²

Monsieur le Maire précise que 17 EPCI sont concernés.

La Commission départementale, composée de 45 élus, n'a pas encore émis d'avis sur cette carte.

Les conseillers communautaires verront réduire leur mandat avec une réélection par les conseils municipaux d'ici 2016, dans des proportions moindres qu'aujourd'hui. La désignation des conseillers communautaires se fera par rapport aux élus d'aujourd'hui.

Le calendrier est très court : installation de la CDCI le 10 septembre 2015 pour la diffusion d'une nouvelle carte le 13 octobre 2015.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers communautaires.

Intervention d'Alan DOMBRIE : le débat s'inscrit dans une vitesse assez inconfortable alors que Fabien HAMON assiste à son 1^{er} conseil municipal. Tous les jours, la presse se fait écho des diverses positions communales sur la fusion des Communautés de Communes.

Il est important de ne pas subir la décision. Les conseillers doivent penser le territoire de demain, un futur à leur image. La même question s'est posée aux élus de Plourhan il y a 20 ans avec cette question Comment faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul ?

Monsieur DOMBRIE relate la mise en garde que lui a formulée par un chef d'entreprise quant au débat de ce soir et ses implications financières.

- Les élus doivent se poser la question suivante : une fusion pour quoi ? pour quels services ? qui exercera telle compétence ?

- Cette fusion entraînera celle des régimes fiscaux des ménages et des entreprises. Aujourd'hui, il existe une vraie concurrence des territoires sur la fiscalité des entreprises.

- le poids de la représentativité : Plourhan ne doit pas être un confetti dans les organes de représentation de demain. En France, près de 31 000 communes ont une population inférieure à 1000 habitants. Plourhan a une taille pertinente. Le débat se doit d'être ambitieux : la voix de Plourhan est attendue car c'est la commune du Président de la Communauté.

La question relève de la politique au sens politis, la gestion de la cité.

Intervention de Samuel MARTIN : La loi NOTRe oblige les EPCI à atteindre la taille minimum de 15 000 habitants. Le Sud-Goëlo est donc amené à choisir vers quelle intercommunalité se rapprocher. Cette décision peut différer de celle du préfet, auquel cas il faudra négocier et prouver la justesse du choix afin d'obtenir une éventuelle approbation. Il appartient à tous les conseillers municipaux de s'exprimer librement et de choisir la piste qui semble la plus intéressante. Or, la presse annonce hier matin que le regroupement Sud-Goëlo Plouha Lanvollon et Leff est riche d'une motion de soutenance qui va être signée à l'intention de Monsieur LAMBERT, Préfet.

Alors qu'en est-il de ce conseil municipal ? Qu'en est-il du conseil communautaire ?

Ce choix revient aux élus du peuple. Jusqu'à preuve du contraire aucun des deux ne s'est exprimé concrètement sur le sujet. Lors du dernier conseil communautaire, une étude plus approfondie et surtout comparative sur les 2 possibilités de regroupement a été réclamée. Aujourd'hui, ne sont présentés que 2 portraits des différentes communautés de communes ainsi que leurs compétences et leurs enjeux communs. Les moyens financiers ou humains, les impacts sur la population, le fonctionnement ou l'emploi restent méconnus. Si le Sud-Goëlo part s'allier avec Lanvollon Plouha et Leff Communauté, à quel pays appartiendra ce nouvel EPCI ? Le bassin d'emploi et le rattachement historique est Saint-Brieuc. Samuel MARIN précise que le Conseil aurait pu attendre la proposition du préfet. L'engagement de Monsieur le Maire au nom de la Commune sans attendre l'approbation du conseil est regrettable. Les nouvelles données et les échanges de cette réunion permettront d'orienter ce choix de devenir. Il est important que le territoire du Sud-Goëlo et sa population restent au cœur de l'engagement des élus.

Intervention de Marie-Annick GUERNION-BATARD : il n'est pas facile de prendre une telle décision. Elle a été actrice de la construction de l'aide sociale du Sud-Goëlo. Aujourd'hui, c'est un territoire comportant une population âgée, riche en services, alors que l'agglomération en offre peu.

Loïc RAOULT reprend la parole, il précise que le 13 octobre la 1^{ère} carte préfectorale sera présentée. Toute modification ultérieure sera délicate car aura des conséquences sur les autres blocs. Il précise notre appartenance au PETR de Saint-Brieuc, qui a besoin de se renforcer pour peser sur la région. Il nuance les propos de Samuel MARTIN, précisant qu'il s'agit d'une décision du bureau communautaire et non la sienne. Si la fusion s'effectue avec les deux autres communautés, il sera alors possible de plus peser dans les discussions en apportant ces deux nouveaux territoires dans le périmètre du PETR et dans l'agglomération. Il existe à ce jour des compétences communes et un même esprit de services de proximité entre les 3 EPCI alors que l'agglomération est plus centrée sur le développement des équipements. Il est nécessaire de s'assurer que les services développés jusqu'à présent puissent perdurer. Laisser au Préfet le choix de cette première proposition, revient à plus subir qu'agir.

Le calendrier est contraint.

Si le Sud-Goëlo fusionne avec Saint-Brieuc Agglo, le poids actuel de cette dernière n'est pas modifié en comparaison aux autres PETR. Les compétences de proximité sont restées dans le giron communal car les communes y sont peuplées. Les communes de Saint-Brieuc, Plérin et Ploufragan essaient de mutualiser leurs moyens. Quid du CIAS. Ce dernier comptabilise un volume de 90 000 heures sur le territoire du Sud-Goëlo. La volonté départementale est d'atteindre une enveloppe de 140 000 heures. Or, les 3 EPCI rassembleraient 200 000 heures.

La réflexion est la même à propos de la petite enfance.

Marie-Annick GUERNION-BATARD insiste sur l'importance de l'aide apportée aux aidants et à la personne âgée (accompagnement autour de la maladie d'Alzheimer, convention hospitalière, DIC). Aujourd'hui au sein des 3 EPCI, on constate le même objectif de travail et de souci de l'habitant. Il existe d'ailleurs une entente entre les infirmières coordinatrices du Sud-Goëlo et Leff Communauté concernant les remplacements lors des vacances.

Samuel MARTIN demande à ce qu'aucune décision ne soit prise lors de cette séance. Il estime que quelque soit l'EPCI et ses compétences actuelles, il sera possible d'exporter l'idée d'un service de proximité sur l'agglo.

Loïc RAOULT exprime sa crainte de voir disparaître notre production locale d'eau potable en cas de fusion avec l'agglomération, car celle-ci a d'autres objectifs, notamment celui de reconstruire une nouvelle usine de production du barrage de Saint-Barthélemy. Le problème se poserait dans les mêmes termes pour le traitement de nos déchets ménagers. Monsieur le Maire estime que ne pas prendre de décision, c'est laisser faire et ensuite gérer. La problématique fiscale est également très importante.

Quant au rassemblement des maires et des présidents des 3 intercommunalités pour communiquer sur une motion commune de soutien au projet de fusion de ces 3 territoires, celui-ci est prévu samedi 10 octobre, donc après notre conseil municipal de ce jour et le conseil communautaire de vendredi. Il y a donc bien respect des débats et des prises de positions de ces assemblées.

Intervention d'André PAPILLON : il déclare avoir fait une lecture attentive des divers portraits des EPCI, ainsi qu'une écoute attentive des différents propos échangés. Il reconnaît la forte préoccupation de l'aide à la personne au niveau des 3 EPCI. Les services sont développés et les services faciles à marier, ainsi que la fiscalité. André PAPILLON se déclare favorable afin que notre territoire soit attractif et devienne un équilibre entre les 2 pôles.

Béatrice DUROSE demande si en se déclarant favorable à une fusion avec Lanvollon et Leff Communauté, le Sud-Goëlo ne se met pas dans une situation préjudiciable par rapport à l'agglomération.

Loïc RAOULT lui répond que le Sud-Goëlo est en relation avec l'agglo et que notre Communauté de Communes a une position clairement affirmée.

André PAPILLON précise que sans proposition, la discussion ne peut qu'être fermée.

Alan DOMBRIE cite René ANDRE : « L'ambition de notre territoire, c'est d'être uni » : l'image que l'on donnera au Préfet est cet esprit d'assumer notre choix. Le choix n'appartient pas aux techniciens, mais bien aux politiques.

Charlotte QUENARD constate la volonté préfectorale de renforcer les équipements existants en centre-ville au détriment d'une répartition plus harmonieuse des équipements. Les deux autres EPCI nous ressemblent plus. Les TAP en milieu urbain sont plus difficiles à organiser. Nos structures intercommunales fonctionnent correctement car elles ont une dimension humaine. En cas de centralisation, tous les services existeront mais ils seront distants de 20 km. Il faut choisir entre être grand dans un petit territoire que petit dans un grand territoire.

Anne LIORZOU exprime sa crainte de ne pas peser dans la balance.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet est encore dans la consultation puisque celui-ci n'hésite pas à faire varier ses schémas selon ses interlocuteurs.

Monsieur le Maire observe que l'objet du vote de ce soir n'est qu'une motion de censure.

Charlotte QUENARD précise la nécessité d'expliquer au Préfet nos besoins et notre état d'esprit.

Delphine BOIS demande qu'elle sera la représentation de notre commune dans un futur EPCI regroupant nos 3 interco et l'agglo

Alan DOMBRIE rappelle que la Bretagne est généralement parmi les bons élèves en matière d'intercommunalité.

Anne LIORZOU insiste sur le caractère attractif de nos territoires par leur aspect fiscal.

André PAPILLON appuie cet aspect mais sous un angle plus économique.

Samuel MARTIN déclare ne pas être opposé à Saint-Brieuc Agglomération et estime manquer de recul et d'information. En cas de fusion des CIAS des 3 EPCI, qu'advierait-il du personnel d'encadrement ?

Alan DOMBRIE précise que dans les grosses structures, les ingénieurs techniciens disposent en fait du pouvoir décisionnaire alors que dans les petites structures, les élus restent bien dans leur rôle et prennent des décisions et les assument face à la population.

Monsieur le Maire rebondit sur l'idée du problème de personnel en précisant que dans les grosses structures, il sera nécessaire de veiller à ne pas avoir de personnel en surnombre, voire placardisé.

Alan DOMBRIE rappelle que les Communautés de Lanvollon Plouha ou du Leff ont démocratisés leurs écoles de musique. Et qu'à l'aube d'un Paris à 2 heures, les entreprises choisissent de s'installer dans des territoires ayant une fiscalité attractive ou encore une capacité épuratoire suffisante.

Béatrice DUROSE demande quel sera le département de demain. Loïc RAOULT lui répond que ce dernier ne sera composé que de 10-12 EPCI.

Loïc RAOULT recadre le débat et fait lecture du texte de la motion.

La recomposition territoriale doit s'entendre dans le contexte des dynamiques territoriales à l'échelle régionale et en respect de la cohérence entre les espaces, les bassins de vie et les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Tout en affirmant notre appartenance au Pays de St-Brieuc, nous souhaitons constituer une intercommunalité d'équilibre à la foi littorale et rurale, entre deux pôles urbains.

Un espace garant du renforcement et de la poursuite des services communautaires de proximités développés pour nos populations.

Avec nos voisins partager ces objectifs et ce projet de développement, en s'inscrivant dans un schéma évolutif.

Faire une fusion dont les objectifs sont :

- Permettre une appréhension en douceur d'un nouveau territoire
- Mutualiser les services sans révolution
- Ne pas rompre la proximité entre élus et administrés
- Renforcer et développer de nouvelles compétences en proximité.

**C'est pourquoi nous soutenons le projet porté par les trois territoires que sont :
Lanvollon-Plouha / Sud Goëlo / Leff Communauté.**

3 territoires qui sont déjà habitués à travailler ensemble (ex. SMITOM depuis 1979)

- dans un 1^{er} temps, pour renforcer le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** du Pays de Saint-Brieuc au niveau régional (+30 000 habitants)
- dans un 2nd temps, en fonction de l'évolution des collectivités territoriales et des domaines de compétences, la réorganisation en pôle urbain plus important sera envisageable.

Nous serons conduits à poursuivre le débat dans les semaines à venir et à nous positionner officiellement, et avant le 15 décembre sur le projet présenté par Monsieur Le Préfet.

Samuel MARTIN sollicite une interruption de séance de 10 minutes.

(...)

Monsieur le Maire précise que le positionnement communal envers une orientation est important pour éviter une décision préfectorale unilatérale.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AFFIRME sa volonté de voir fusionner les trois Communautés de Communes Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvollon-Plouha,

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Monsieur le Préfet.

L'ensemble des conseillers municipaux applaudissent.

Divers

Le Congrès des Maires a lieu cette année les 18, 19 et 20 novembre. Pour tous les Conseillers intéressés, la commune prendra en charge l'inscription, le congrès étant gratuit.

Prochaine séance du Conseil : vendredi 6 novembre 2015 à 19h30

Fin de la séance à 21 heures 45.

La Secrétaire,

Annick JOUAN